



Élections au conseil d'école de l'ESPE Créteil

11 mars 2015



Profession de foi de la liste des usagers : Liste unitaire FSU – UNEF, pour une véritable formation !

La mise en place de l'ESPE de Créteil a été plus que chaotique, engendrant beaucoup de difficultés pour les étudiants et les fonctionnaires stagiaires. Alors que ses usagers sont appelé-e-s à élire leurs représentants au conseil d'école, les syndicats enseignants de la FSU (SNEP, SNES, SNUEP, SNUIPP) et de l'UNEF ont décidé de joindre leurs forces pour que vraiment renaisse, dans notre académie, une formation des enseignant-e-s digne de ce nom.

Ce conseil doit être le lieu d'expression démocratique des salarié-e-s et des usager-e-s

C'est ce conseil qui est décisionnaire sur une série de questions centrales dans la vie des centres de formation des enseignants :

- le conseil d'école est le lieu d'adoption des règles relatives aux examens ainsi que des modalités de contrôle des connaissances ;
- il adopte le budget ;
- il émet un avis sur la répartition des emplois ainsi que sur les recrutements.

Qui est concerné-e ?

Le conseil d'école de l'ESPE est composé de 30 membres maximum et seulement 4 représentants des usagers c'est-à-dire de tous les étudiants, les fonctionnaires stagiaires et les personnels en formation continue qui suivent des formations au sein des ESPE.

Nos candidat-e-s pour représenter les étudiant-e-s, les fonctionnaires stagiaires et les personnels en formation continue au conseil d'école de l'ESPE Créteil :

- Camille CLIMENT, professeur des écoles stagiaire, ESPE Livry-Gargan, SNUipp-FSU 93
- Pierre TALHOUARN, professeur stagiaire certifié d'histoire-géographie-éducation civique, ESPE Torcy, SNES-FSU
- Stéphane VASSEUR, M1 MEEF CAPES physique-chimie, site de Saint-Denis, UNEF
- Jérôme LE PECULIER, professeur des écoles stagiaire, ESPE Melun, SNUipp-FSU 77

Pour un service public d'éducation de qualité

Ensemble, nous luttons pour un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous. Nous prônons un syndicalisme de lutte et de proposition pour la transformation de l'école et de la société, pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Ensemble, pour une réelle formation des enseignant-e-s !

La défense des personnels d'éducation en formation n'est pas seulement une question catégorielle mais bien un projet de société. La formation doit être cadrée par la loi et être la même sur l'ensemble du territoire.

Nous nous opposons à une entrée dans le métier par la précarité, comme avec les EAP. La résorption de la précarité et des procédures de titularisation de tous les personnels en exercice, enseignants ou non, sont urgentes !

Les enseignants en formation ne doivent pas être considérés comme des moyens d'enseignement mais comme des personnels en formation. Le temps de présence des stagiaires devant les élèves ne doit pas excéder un tiers de l'obligation réglementaire de service. Il serait inacceptable que l'année prochaine, les lauréats des concours 2015 soient affectés à temps plein devant élèves sous prétexte qu'ils sont titulaires du M2 MEEF ! Pour un accès démocratique aux métiers de l'éducation, les études doivent être financées pour les étudiants par un vrai pré-recrutement. Nous nous opposons au M1 en alternance annoncé pour la Seine-Saint-Denis, formation au rabais pour les étudiants de ce département.

L'ESPE doit avoir les moyens de fonctionner avec des budgets et des postes fléchés, dont la pérennité soit assurée. La démocratie au sein de l'ESPE doit être garantie et l'expression des personnels et des usagers entendue.

En urgence, nous revendiquons :

- l'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale, avec un cadrage national ;
- des parcours véritablement adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions ;
- des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master ;
- la mise en place de pré-recrutements permettant aux étudiants de milieux populaires d'accéder aux concours de professeurs des écoles, de professeurs des collèges et lycées ;
- l'amélioration des maquettes de master. Cette année, l'évaluation du M2 doit être allégée pour les stagiaires en M2, qui sont à mi-temps devant élèves ;
- la prise en charge par le rectorat des frais d'inscription pour les M2 stagiaires ;
- le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ;
- l'affectation des M2 au plus près de leur lieu de formation ;
- un allègement du temps de service à un tiers pour les stagiaires afin de pouvoir suivre une formation au métier ;
- le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateurs ;
- le maintien des sites départementaux.

Ensemble, pour une formation des enseignants de qualité, pour un projet d'école émancipatrice !

Le 11 mars, votez pour la liste présentée par la FSU et l'UNEF !

